

**Séance du 11 janvier 2023**

Membres en exercice :	<b>15</b>
Présents : .....	10
Votants : .....	10
Pour : .....	10
Contre : .....	0
Abstention : .....	0

---- L'an deux mille vingt-trois  
le **11 janvier 2023** à 18 heures 15  
le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 4 janvier 2023

**DCM N°2/2023**

8-8

Membres présents :  
MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, CHAILLAN André, SECHEPINE Elisabeth, LATIL Yves, DANEL Mauricette, MACCARIO Fabrice, LERDA Serge, ARMINGOL Elisabeth,**

3 absents excusés : **DELMAERE Christian WALCZAK Franck, WEBER Hélène.**

2 absents : **ISNARD Wilfried, MARTINELLI Nicolas**

Secrétaire de séance : **ROBERT Frédéric**

Envoyé en préfecture le 13/01/2023  
Reçu en préfecture le 13/01/2023  
Affiché le  
ID : 004-210400131-20230111-2023DCM02-DE

**OBJET : PLAN D'EPENDAGE DE DIGESTATS SUR LA COMMUNE D'AUBIGNOSC**

---- Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante qu'une unité de méthanisation est prévue à Château-Arnoux-Saint-Auban, avenue du Jas, au lieu-dit La gare de Saint Auban.

---- Cette usine permet, à l'aide de micro-organismes, de dégrader la matière organique des intrants créant ainsi du biogaz et du digestat. Le maître d'ouvrage cherche à valoriser le digestat en épandage agricole contrôlé. Le digestat sera utilisé pour la fertilisation des sols. Son épandage sera réalisé sur les parcelles de 23 exploitations agricoles dont une est située à Aubignosc chez Monsieur MOULET Eric.

---- Monsieur le maire précise qu'une consultation du public s'est déroulé sur 3 communes Château-Arnoux-Saint-Auban, Montfort et l'Escale pendant 4 semaines (jusqu'au 2 janvier 2023). Monsieur le Préfet, par courrier du 10 novembre 2022 nous demande notre avis sur ce plan d'épandage.

---- L'assemblée délibérante a été informée qu'un dossier concernant ce plan d'épandage est disponible en mairie.

--- **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 5 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions :**

❖ **APPROUVE le plan d'épandage tel que présenté ci-dessus.**

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT